PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE

LUTRY

Séance du lundi 25 avril 2016 Présidence de M. Sébastien Rod

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 70 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés:

Mmes Sylvia Blanc, Christiane Jost, Monique Weber

MM. Pascal Barone, Loïc Béguin, André Christinat, Christophe Gessner, Jean-Daniel Jayet, André Kudelski, Fabien Lavanchy, Félix Paschoud, Jean-

Marc Pilloud, Philippe Sordet

Absent:

M. François Rousseil

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 MARS 2016

M. Bernard Hagin remarque qu'en bas de la page 5 il faut lire 14 paires de courses au lieu de 28 aller-retour.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président communique que le dépouillement du 20 mars qui comprenait la votation cantonale du RIE III et le deuxième tour de l'élection à la Municipalité, s'est bien déroulé. Les résultats ont pu être communiqués en temps et en heure. Il tient à remercier les deux vice-présidents ainsi que le personnel communal. Il félicite chaleureusement les deux élus du deuxième tour, Claire Glauser et Kilian Duggan.

La date du 6 juin est pré-réservée pour l'étude du nouveau règlement du Conseil communal. Concernant la sortie du Conseil, il informe qu'il a reçu une quarantaine de réponses dont une trentaine positives. Il apprécierait que les conseillers répondent d'ici au 30 avril.

Il donne lecture de la lettre de M. Gilles Cottet adressée à la Municipalité et au Président du Conseil communal en copie. Il s'agit d'une pétition pour la restauration d'une desserte correcte des hauts de Lutry par les transports en commun. Il a déjà récolté 427 signatures. Il demande de prolonger la ligne 47 au minimum jusqu'à la Croix-sur-Lutry.

3. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

4. PREAVIS MUNICIPAL NO 1220/2016 CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CREDIT D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT D'ARRETS DE BUS ET LE REAMENAGEMENT DE LA ROUTE DES MONTS-DE-LAVAUX

M. Bernard Hagin, président de la commission, donne lecture de son rapport. La commission à l'unanimité moins une abstention, propose au Conseil d'adopter les conclusions

du préavis.

Il présente un Powerpoint en même temps que son rapport pour que la discussion se fasse sur du concret. Il revient sur quelques points du préavis technique qui réaménage les arrêts de bus ainsi que les accès aux quartiers. Aucune influence sur des lignes de bus supplémentaires n'est possible. Cette discussion n'est pas l'objet de ce préavis. Les deux arrêts supprimés sont distants de 270 mètres. Un arrêt sera déplacé de 190 mètres et l'autre de 170 mètres. L'arrêt de bus ne sera pas sur le pont. Les bus qui s'arrêteront sont le petit bus communal et le bus 47 pour leur temps de battement lorsqu'ils devront se remettre dans l'horaire.

Mme Alessandra Silauri, membre de la commission, donne les raisons de son abstention. C'est un très mauvais signal que l'on envoie à la population de ce quartier de supprimer un arrêt de bus. Surtout dans ce quartier où est prévu à court ou moyen terme l'installation de 300 personnes supplémentaires. Dans le préavis, l'objectif n'a pas été de rendre l'offre en transport public plus intéressante, ni l'attractivité des transports publics. Surtout qu'on n'imagine pas faire des économies financières avec la suppression de cet arrêt. Elle trouve dommage de traiter la mobilité séparément au lieu de traiter l'ensemble. Sur le plan technique, le travail a été très bien fait, mais axé sur les transports motorisés individuels.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Aude Savoy explique qu'il ne faut pas se tromper de débat. Ce préavis n'a rien à voir avec la réorganisation des horaires de bus. La Municipalité travaille depuis 2 ans sur un projet qui consiste à réunir les deux arrêts de bus au nord et de les mettre dans la place d'évitement. Ceci permet de créer un trottoir complet au nord et de créer un véritable arrêt de bus au sud qui sera hors de la circulation. Le préavis n'est pas bloquant pour un projet futur. Le mauvais signal serait de refuser ce préavis.

M. Bernard Hagin ajoute que lorsque l'on fait des études de cheminement piétonnier, un déplacement de 190 mètres est quelque chose de tout à fait franchissable pour un piéton. C'est

logique que deux arrêts distants de 270 mètres soient fusionnés.

M. Pierre Bonjour constate que dans les hauts de Lutry le système de transport public n'est pas idéal. L'arrêt prématuré de la ligne 47 est un gros défaut. Le réseau doit être amélioré par une interface entre les lignes. Concernant la sécurité, on peut faire des ilots et élargir des trottoirs indépendamment de ce projet à moindre frais. Il n'est pas sur que les présélections soit des installations indispensables sur cette route où le trafic est modéré. On pourrait dépenser ce million de francs en finançant des améliorations à La Croix-sur-Lutry. Il conclut que ce projet est inadéquat et qu'il faut le reconsidérer. Il propose de le renvoyer à la Municipalité.

M. Christian van Singer signale que le quartier se densifie fortement puisque 2 projets de grande envergure sont en construction. Il constate que la distance augmente entre les deux arrêts car il faut ajouter les mètres supplémentaires à ceux qui existent déjà et que de ce fait moins de personnes seront incitées à prendre les transports publics. Il est d'accord qu'il faut faire un WC dans le terminus, mais il serait logique de déplacer le terminus et l'interface entre les lignes à La Croix. Il remercie la Municipalité d'avoir œuvré pour que l'offre de taxi bus

soit élargie dans la région. Dommage qu'une famille avec deux enfants ne puisse pas utiliser ce service, car il n'y a qu'un siège enfant. Le million de francs serait mieux investi pour améliorer un giratoire à La Croix et amener le terminus de la ligne à La Croix.

M. Alain Amy signale que le groupe socialiste et indépendants de gauche déplore aussi l'absence d'une vision d'ensemble des transports publics. Les arrêts de bus constituent une partie des travaux envisagés. Les autres éléments du préavis ont leur importance et utilité, par exemple l'élargissement de trottoirs, la création de passages piétons et la création d'une présélection.

Concernant les arrêts de bus, c'est un mauvais signal de créer la zone d'attente de la ligne 47 à l'endroit prévu. Il est difficile de faire un amendement, car le préavis ne donne pas le détail des montants. Le groupe souhaite alors dissocier le préavis avec les travaux nécessaires et soustraire les aménagements des arrêts de bus. La Municipalité devrait retirer ce préavis et revenir rapidement avec un nouveau préavis qui englobe les travaux nécessaires : les aménagements du trottoir, du passage piétons et du tourner à gauche. La Municipalité reviendrait plus tard avec un préavis comprenant une vision globale des transports publics.

Mme Aude Savoy précise que la Municipalité n'est pas en train d'aménager un terminus du bus 47. Il s'agit des aménagements sécuritaires qui répondent à des exigences de la Cour du droit administratif et public, liés à la future construction du trottoir à Crêt-Ministre et on profite pour réaménager les arrêts de bus. Actuellement le bus 47 rebrousse chemin dans le giratoire du Landar et on fait un battement. Si la ligne 47 ne s'arrêtait pas là, on ferait un arrêt quand même, mais il serait plus court. Quand la Municipalité a reçu l'avis des TL concernant la suppression de la ligne 66, la création de la ligne régionale 67 et la ligne 47 qui va au Landar, elle a cherché des solutions pour aller plus loin. Les TL n'ont pas assez de bus et le 47, qui est articulé, ne peut pas rebrousser chemin à la Croix. La Municipalité maintient le préavis tel que présenté.

M. Denis Aguet trouve dommage la réponse de la Municipalité. Il est intéressé de savoir la répartition des coûts entre la création d'un arrêt géant pour trois bus et les travaux d'aménagements des trottoirs.

Réponse de Mme Aude Savoy: le coût des arrêts de bus proposés n'est pas lié au réaménagement des lignes de bus. L'importance des coûts est due à la création de l'arrêt de bus au sud et au réaménagement de la place au nord. Ce préavis n'est pas bloquant pour ce qui pourra se passer demain. La Municipalité va transmettre aux TL et au Canton la pétition qu'elle a reçue et elle est prête à examiner dans quelle mesure on pourrait faire que la ligne 47 aille plus loin. Aujourd'hui ceci n'est pas possible.

M. Pierre Bonjour estime qu'il manque une réflexion sur la provenance des personnes qui utilisent ces arrêts et aussi une réflexion sur le fait de faire un arrêt unique. Si on fait un seul arrêt, il est logique de le faire à Crêt-Ministre. Il y a toutes sortes d'arrêts qui peuvent être étudiés.

Mme Aude Savoy répond que techniquement l'arrêt en bas de Crêt-Ministre est trop court pour les bus articulés. L'amélioration de cet arrêt nécessite des emprises, or les propriétaires concernés ne sont pas d'accord.

M. Melaine Laesslé demande pour quel motif technique on ne peut pas utiliser la place de la Croix pour faire tourner le bus. Il se rappelle d'une époque où les bus pouvaient tourner à la Croix.

Réponse de Mme Aude Savoy: les bus articulés dont disposent aujourd'hui les TL ne peuvent pas utiliser cette place car ils n'ont pas le même rayon de giration.

M. Denis Richter demande à la Municipalité de présenter un planning, et de dire quand elle prévoit de prolonger la ligne 47.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppi répond qu'il n'y a pas de planning précis. On est dans une situation de développement permanent des transports publics avec les communes de la région et les TL. Les conseillers connaissent la vision des transports publics, car ils ont validé le SDEL. Le développement des TL pourra se faire indépendamment de l'endroit où seront situés les arrêts de bus.

Il y a des contraintes financières, des contraintes d'équilibre entre les communes, des contraintes liées aux finances des TL et aussi de l'Etat de Vaud qui avec la Confédération sont des grands acteurs du financement des transports publics. Le refus de ce préavis donnerait un mauvais message aux TL et aux communes voisines de Pully et Paudex qui ont financé une partie de cette ligne. Lutry est en bout de ligne et dépendante des autres communes pour le financement. Chaque fois que l'on rallonge la ligne toutes les communes payent.

Les fréquences ont été doublées et on a 14 paires de courses. On va plus loin pour les lignes 47 et 67. Les TL ont transmis toutes les lettres qu'ils ont reçues à l'Etat qu'elles soient négatives ou positives et Lutry va faire la même chose. Les BHNS (bus à haut niveau de service) vont aller jusqu'à Val-Vert, c'est pour cela que la ligne 67 va à Val-Vert.

M. Christian van Singer se demande à quoi sert un WC s'il n'est pas situé dans un terminus de ligne.

Il estime que la Municipalité est très optimiste quand elle dit que le BHNS arrivera à Val-Vert dans 4 ou 5 ans.

Réponses de Mme Aude Savoy: Oui, aujourd'hui il s'agit d'un terminus proche du Landar. Le BHNS arrivera à Chailly, où les travaux ont déjà commencé, bien avant qu'à Lutry.

- M. Michel Monod remarque que si l'on n'investit pas, on ne pourra pas aller de l'avant. Il faut donner aux autres communes un signal clair.
- M. Pierre Bonjour précise qu'il n'a pas dit qu'il ne fallait pas investir, mais qu'il fallait voir les priorités.
- M. Raymond Sudan pense qu'avec ce projet on est en train de donner une réponse négative. On devrait pouvoir donner une réponse aux 427 pétitionnaires qui demandent que l'on aille réellement plus loin.
- M. Jean-Samuel Leuba souligne que la sécurisation des piétons est un besoin nécessaire, de même que les passages piétons et les arrêts de bus. Cela n'empêchera pas de prolonger la ligne 47 dans un futur jusqu'à la Croix. Le trottoir est nécessaire et le Tribunal cantonal a exigé que le passage piéton soit sécurisé.
- M. Pierre Bonjour pense que l'on peut faire un passage piéton, un îlot au milieu au droit du chemin de Crêt-Ministre. Il n'y a pas d'impossibilité technique. Concernant les retournements, les TL ont fait un petit exercice avec un bus à double articulation il y a trois ans et il a réussi à passer tous les carrefours.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

- Le Conseil accepte les conclusions du préavis (43 voix pour, 18 voix contre et 6 abstentions), à savoir :
- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'aménagement d'arrêts de bus et le réaménagement de la route des Monts-de-Lavaux.
- 2. D'accorder les crédits nécessaires à ce projet, soit la somme de CHF 998'000.-

3. D'admettre le mode de financement proposé.

5. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Information concernant la baisse des tarifs du gaz en 2016

 N° 592/2016 Contrôle des habitants : communication des données au BVA (Bureau vaudois d'adresses)

M. Thierry Buche demande quelles sont les informations transmises au BVA.

M. Jacques-André Conne répond qu'il s'agit de l'adresse, nom, prénom et âge. Il pourra répondre plus précisément lors de la prochaine séance. Pour les personnes pressées, elles peuvent retrouver les informations sur le site de la commune.

M. Claude Weber trouve intéressant que les nouveaux citoyens soient informés à ce sujet, mais trouve dommage que les anciens habitants ne l'aient pas été. Il demande à la Municipalité d'informer par le moyen de l'Echomunal l'ensemble des habitants.

M. Jacques-André Conne signale que suite à l'annonce dans les journaux de la transmission des données, quelques personnes sont allées à la Commune pour qu'on enlève de ces fichiers leur adresse.

M. Kilian Duggan remercie la Municipalité pour cette réponse. Il faut s'interroger sur le bien-fondé pour une collectivité de donner les données de ses habitants pour des fins de marketing.

Préavis pour la séance du 20 juin 2016 Comptes et Gestion 2015

Préavis relatif au crédit d'ouvrage pour l'assainissement du parking de la Possession Préavis relatif au 2^{ème} crédit d'étude pour le parking des Jardins du Château

6. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

7. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

Réponse de M. Jacques-André Conne à Mme Rossier Kristin au sujet du transport du chlore : les communes de Lausanne, Renens et Prilly ont envoyé une lettre à l'Office fédéral des transports et il y a eu réponse en début d'année. Les autorités fédérales, cantonales et communales prennent très au sérieux ce risque lié au transport, qui est maitrisé. Les autorités fédérales ont déjà pris un certain nombre de mesures : diminution du nombre des transports, renforcement de la sécurité des wagons citernes. La Confédération recommande la production sur le site même de l'exploitation et éventuellement l'approvisionnement par d'autres itinéraires C'est difficile de l'abolir tout à fait, car il y a des obligations internationales qui obligent à réaliser ce transport. L'Office de l'environnement a été mandaté pour créer un groupe de travail qui regroupe toutes les industries utilisatrices du chlore. Son objectif est de mettre en œuvre toutes ces mesures.

M. Patrick Aeby en tant que membre du Conseil d'administration de la Coopérative du logement remercie le Conseil communal et la Municipalité puisque le projet des Brûlées est devenu une réalité. Les travaux ont débuté. Cela permettra de mettre sur le marché 28 logements à loyer modéré à fin 2017.

Il invite les Conseillers le 29 mai à la course Urbantrail des Singes, qui remplace l'ancienne course des Singes, comme participants ou comme bénévoles.

Mme Juliette Goy, qui est membre de l'ABRAL, association qui s'occupe de l'intégration des réfugiés, veut savoir si l'EVAM à répondu à la Municipalité pour les logements qui accueillent des réfugiés.

M. Jacques-André Conne répond qu'un certain nombre d'appartements sont loués à l'EVAM. Il n'y a pas d'autres appartements disponibles.

M. André Liechti n'est pas satisfait de la réponse de la Municipalité concernant le transport du chlore. Il émet le vœu que la Municipalité prenne officiellement position au sujet de ces transports et écrive à qui de droit exprimant les craintes suscitées par ces transports.

M. Jacques-André Conne a pris note de ce vœu. La Municipalité va écrire pour manifester son avis. Ceci ne va pas changer les études en cours.

La Municipalité souhaite présenter avec l'accord du Président du Conseil communal le nouveau film tournée dans la Commune. Le film dure 10 minutes. La présentation aura lieu le lundi 6 juin à 19h15 avant la séance du Conseil.

M. Dominique Roulet conseille d'aller voir le film « Demain » qui présente les évolutions possibles et souhaitables de notre société.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h27.

La prochaine séance est fixée au 6 juin 2016 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Sébastien Rod

ilar Brentini

a Secrétaire